

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00276 Numéro SIREN : 444 398 044 Nom ou dénomination : A MERLE-PULVERIC
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004090

Cabinet CHOMETON PRUNET
32 route de Coubon
43700 Brives Charensac

Société MERLE-PULVERIC

Z. A. LA BOURZEDE

43300 LANGEAC

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Pour copie certifiée conforme
Le Président



JA

1 2

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1	
					[3 1 0 3 2 0 2 2]		[3 1 0 3 2 0 2 1]	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
							Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 479	AG	3 479			
	Fonds commercial (I)	AH	72 000	AI		72 000	72 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	2 795	AQ	870	1 925	2 484	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 005	AS	22 005		267	
	Autres immobilisations corporelles	AT	156 295	AU	120 688	35 608	29 982	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	352	BE		352	345	
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
	TOTAL (II)		BJ	256 925	BK	147 041	109 885	105 079
	STOCKS * ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT	209 388	BU		209 388	185 247	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	90 886	BY	4 619	86 267	86 666	
Autres créances (3)		BZ	25 568	CA		25 568	29 256	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS CRÉANCES		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	258 140	CG		258 140	239 561	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	384	CI		384		
	TOTAL (III)		CJ	584 365	CK	4 619	579 747	540 730
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	841 291	IA	151 659	689 631	645 809
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Désignation de l'entreprise : Société MERLE-PULVERIC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	193 291	127 957
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	92 413	105 334
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	294 505	242 091
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	67 683	71 267
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 484	7 806
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	207 111	219 010
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 439	88 844
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	49 562	16 367
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	848	424
	TOTAL (IV)	EC	395 126	403 718
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	689 631	645 809
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	349 354	351 383
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 689 631.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 444 000.96 Euros et dégageant un bénéfice de 92 413.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société n'a fait appel à aucune aide de l'Etat au cours de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	800			800

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond de commerce Siaugues	12 000			12 000	
Fond de commerce de Saugues	60 000			60 000	
Total	72 000			72 000	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier rentré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURN. REMISES A RECEVOIR	
- Coopération commerciale	9 739
- Opération commerciale	456
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- Commissions Canal	478
INTERETS A RECEVOIR	
- Interets compte excédent trésorerie	18
Total	10 690

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- Interets courus sur emprunts	23
FOURNISSEURS FRAIS A PAYER	
- Social - juridique	1 093
- Électricité	680
- Location murs Saugues	268
- Eau	110
- Commissions bons d'achats	56
- Sous traitance	440
AVOIRS CLIENTS A ETABLIR	
- Avoirs à établir	14 431
CONGES A PAYER	
- Congés à payer	17 252
PRIMES A PAYER	
- Primes à payer	12 960
- Complément salaire suite maladie	140
CHARGES SUR CONGES A PAYER	
- Charges sur congés à payer	4 328
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	
- Taxe d'apprentissage	212
- Charges sur primes	5 867
ETAT CHARGES A PAYER	
- Cotisation foncière des entreprises	77
- Cotisation valeur ajoutée	130
- Taxe foncière	797
AGIOS A PAYER	
- Cotisation cartes bancaires	144
- Agios	8
Total	59 016

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- Publicité 2022/2023	384		
Total	384		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- Produits d'avance	848		
Total	848		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
La dette actuarielle au 31/03/2022 est de : 17.616 euros.

A MERLE-PULVERIC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : ZA La Bourzède
43300 LANGEAC
444 398 044 RCS LE PUY EN VELAY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT -
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 92.413,43 € de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 92.413,43 €.

Affectation :

- A titre de dividende : 40.000 €.
- Dotation aux « Autres Réserves » : 52.413,43 €.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende :

Le dividende unitaire est donc de 50 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 31 décembre 2022.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2021	40.000 €	0 €	0 €
30 septembre 2020	40.000 €	0 €	0 €
30 septembre 2019	27.428,58 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Monsieur Julien MERLE

